

PRIX LOUIS-MARIE BARBARIT 2021

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le prix Louis-Marie BARBARIT est organisé chaque année par la Cinémathèque de Vendée en hommage à son Président-fondateur.

ARTICLE 2

- Le concours est réservé aux cinéastes amateurs.

Un cinéaste amateur est une personne ou un groupe de personnes, réalisant un film en dehors des circuits commerciaux, sans rétribution de techniciens ou d'acteurs. La diffusion de ces films est limitée au cercle familial, amical, ou associatif, et éventuellement aux festivals d'amateurs.

ARTICLE 3

- Les films proposés peuvent être de tous types et genres (fictions, reportages, documentaires ...) mais en lien avec la Vendée (lieux, décors, personnages, sujets ...)
- Tous les formats et supports de tournage sont acceptés. Toutefois, les films devront être déposés auprès de la Cinémathèque de Vendée sous forme de fichiers numériques au format Mpeg4, encodage H264.
- Les films ne devront pas dépasser 20 minutes générique compris.
- Le réalisateur s'assurera de disposer de l'entièreté des droits audio et vidéo du film présenté.
- La Cinémathèque de Vendée se réserve le droit de refuser un film qui ne respecterait pas les critères précités.

ARTICLE 4

- Le concours est doté de deux récompenses non cumulables :
 - Le "**COUP DE POUCE**" doté de 1 000 euros pour le meilleur film réalisé par un jeune de moins de 21 ans à titre individuel ou, à titre collectif dans un cadre associatif, scolaire ou périscolaire. Ce prix récompensera la réalisatrice, le réalisateur ou l'équipe porteuse du projet (à travers son responsable) lorsqu'il s'agit d'un film réalisé à titre collectif.
 - Le "**COUP DE CŒUR**" doté de 500 euros pour le meilleur film, récompensera la réalisatrice ou le réalisateur du film primé.
- Les prix seront remis au cours d'une soirée où seront notamment projetés les films gagnants.
- Les films déposés seront visibles en intégralité sur le site de la Cinémathèque de Vendée pendant une période de quelques semaines après la soirée de remise des prix. (Voir article 6)

ARTICLE 5

- Un jury, dont les membres sont choisis par la Cinémathèque, est chargé de visionner les films et de désigner les gagnants.
- Le jury est souverain. Ses décisions sont sans appel et ne pourront être contestées.

ARTICLE 6

- Un seul film est accepté par concurrent.
- Un film primé ne pourra concourir ultérieurement pour le Prix Louis-Marie Barbarit, par contre, un film déjà déposé mais non primé pourra être à nouveau présenté.
- La Cinémathèque conservera une copie des films déposés aux Archives Départementales de la Vendée.
- Les participants au concours autorisent la Cinémathèque de Vendée et les Archives de la Vendée à diffuser gracieusement leur film ou des séquences de leur film.

ARTICLE 7

- Chaque film sera susceptible d'être diffusé sous forme d'extrait ou en intégralité sur tous supports et réseaux.
- En outre, le film ou des séquences du film peuvent être exposé à des fins scientifiques, culturelles ou pédagogiques pour des représentations collectives, telles que des expositions ou des colloques, à l'intérieur et à l'extérieur des emprises de la Cinémathèque de Vendée et/ou des Archives de la Vendée.
- Cette exploitation sera effectuée dans les limites fixées par la loi et la réglementation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle.
- Par ailleurs, chaque film est susceptible d'être reproduit pour copie individuelle ou à des fins de conservation, sur tout type de support.

ARTICLE 8

- Le film sera adressé avant le 30 Septembre 2021 à la Cinémathèque de Vendée, 14 rue Haxo, BP351, 85009 La Roche-sur-Yon cedex.
- Le film sera accompagné :
 - du présent règlement approuvé, paraphé sur chaque page, daté et signé,
 - de la fiche d'inscription du film,
 - d'une photo de la réalisatrice, du réalisateur ou de l'équipe de tournage.

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Mail :

Fait à le20....

Signature, précédé de la mention
manuscrite « lu et approuvé »



PRIX LOUIS-MARIE BARBARIT 2021

FICHE D'INSCRIPTION DU FILM

(Rappel : date de clôture des dépôts le 30 septembre 2021)

Titre du film :

Format d'origine :(rappel : dépôt au format Mpeg4 – H264)

Durée :

Synopsis (et éventuellement conditions de tournage) :

Réalisatrice(s) - Réalisateur(s) :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date(s) de naissance :

Coordonnées (du représentant du groupe le cas échéant) :

Adresse postale :

Mail :